

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9572**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER Sciences Humaines et Sociales - mention Géographie - spécialité Structures et Dynamiques Spatiales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis, Aix-Marseille Université, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse	Recteur de l'académie, chancelier des universités, Président de l'université Sophia-Antipolis-Nice, Aix-Marseille Université, Président de l'université d'Avignon

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

12233 géophysique, 23624 construction aérospatiale

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le géographe est un professionnel de terrain qui se situe à l'interface Homme-Nature.

Ses solides connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des territoires l'amènent à percevoir un phénomène dans ses dimensions spatiales (rapports de position des lieux), temporelles (dynamique dans l'espace et dans les échelles), scalaires (rapports entre les échelles, niveaux d'emboîtement) et esthétique (rapports de perceptions, heuristique de l'étendue).

Il participe à la gestion des territoires et à la mise en œuvre d'actions d'aménagement et/ou de développement. Il maîtrise les outils de l'information géographique (SIG, base de données), utilise les méthodes d'analyse spatiales de certains modèles (Système Multi-Agent...) et fractale, et des outils d'analyse quantitative plus communs (statistiques, etc.).

Ce professionnel perçoit l'étendue géographique (espace) à la fois comme une conséquence de processus de morphogénèse intégrant des agents et des acteurs et comme une cause géométrique de la morphogénèse de l'organisation des territoires. En conséquence, ses fonctions concernent la mise en œuvre de différentes solutions permettant d'organiser au mieux la dimension spatiale des sociétés.

Le titulaire de la certification dispose des compétences suivantes :

- il sait transmettre (ou faire partager) des savoirs et des connaissances (pratiques, théoriques et méthodologiques) concernant un très vaste champ disciplinaire, à l'interface des sciences de la Terre et de l'Environnement, et des sciences de l'Homme et de la Société ;
 - il sait développer des analyses spatiales, scalaires, fonctionnelles, structurelles, etc. relatives à un territoire, défini comme une portion de l'interface terrestre dont des hommes (ou des groupes d'hommes) se sentent propriétaires et sur laquelle ceux-ci projettent, entre autres choses, leurs structures anthropologiques, conceptions, désirs, finalités, buts, etc.
 - il sait collecter et mettre en forme des informations sur le territoire et issues du territoire (acquisition de données, etc.) pour différents commanditaires ;
 - il sait mettre en place d'activités de recherche en analyse spatiale, scalaire et esthétique (paysages, etc.) de l'interface terrestre ;
 - il sait concevoir et suivre des enquêtes et réaliser des observations de terrain environnementales ou autres ;
 - il sait pratiquer une recherche documentaire (bibliothèque, internet) sur un sujet étroit et technique comme sur une question large et sociétale ;
 - il sait collecter et sélectionner des données quantitatives ou qualitatives, et réaliser un suivi régulier ou ponctuel de ces données au bénéfice d'une direction, d'un service utilisateur, d'usagers...
 - il sait saisir informatiquement des données quelle que soit leur qualité : données géolocalisées (géomatique), données statistiques, etc. ;
 - il sait réaliser des documents graphiques et cartographiques sur des supports papier ou numérique (cartographie assistée par ordinateur ; prétraitement statistique, etc.) ;
- Le titulaire de cette certification met en œuvre des savoir-être :
- il a une capacité à s'exprimer à l'oral et à l'écrit devant un public ciblé et varié ;
 - il possède une capacité de rédaction et de mise en page et en forme de rapports, de dossiers techniques, de posters, etc. ;
 - il a une aptitude à travailler en autonomie, mais également en concertation et complémentarité dans une équipe ou avec d'autres équipes ;
 - il a une aptitude à raisonner en fonction de l'organisation scalaire des territoires et par exemple d'articuler et d'emboîter les différentes structures administratives territoriales (Monde, Europe, Nation, Région, Département...) comme d'envisager la transformation de l'information dans l'ordre des échelles (information variant avec sa résolution) ;
 - il a une sensibilité particulière à la qualité (de vie, paysagère, sanitaire...) d'un territoire, à la recherche d'un bon état écologique et donc durable des territoires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut travailler dans le secteur public (conseil régional, syndicat intercommunal, mairie, SDIS, DIREN, DDT) et dans le secteur privé (bureaux d'études, agences d'urbanisme).

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- ingénieur d'études (laboratoire de recherche, organisme parapublic...)
- manager de projets de développement territorial
- chargé de mission ou d'études (bureaux d'études, services des collectivités territoriales)
- dirigeant ou gérant de bureau d'études
- collaborateur technique de bureaux d'études privés ou de collectivités territoriales
- expert en information géographique et/ou en géomatique
- doctorant de géographie afin de se présenter à des concours de la fonction publique CNRS, université...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette formation universitaire, accessible avec une licence ou diplôme équivalent, est conforme au système européen.

Le master comporte les unités d'enseignement suivantes :

MASTER 1

UE -Semestre 1

- UE- Problématique et conduite d'une recherche (6 ECTS)
- UE- Analyse spatiale et questionnement territorial (6 ECTS)
- UE- Système d'Information Géographique (6 ECTS)
- UE- Sources et mesures (3 ECTS)
- UE- Communication de l'information territoriale (3 ECTS)
- UE- Insertion professionnelle (3 ECTS)
- UE- Questionnements, théories et conduite d'une recherche 1 (3 ECTS)

UE -Semestre 2

- UE- Langue de spécialité (3 ECTS)
- UE- Dispositif réglementaire et acteurs de l'aménagement du territoire (6 ECTS)
- UE- Questionnements, théories et conduite d'une recherche 2 (3 ECTS)
- UE- Travail d'études et de recherche - mémoire (18 ECTS)

MASTER 2

- UE- Recherche, épistémologie et méthodologie (3 ECTS)
- UE- Insertion professionnelle (3 ECTS)
- UE- SIG et analyse spatiale (3 ECTS)
- UE- Statistiques et base de données (3 ECTS)
- UE- Energie des territoires (3 ECTS°)
- UE- Animation et ouverture scientifique (3 ECTS)
- UE- Echelle et structures géographiques (3 ECTS)
- UE- Modélisation graphique (3 ECTS)
- UE- Analyse spatiale et environnement (3 ECTS)
- UE- Analyse de réseaux (3 ECTS)
- UE Optionnelle (3 ECTS)
- UE- Travail de recherche -mémoire (24 ECTS)
- UE- Mastoriale -séminaire de présentation de travaux (3 ECTS)

Le master qui s'obtient après deux années d'études se traduit par l'obtention de 120 crédits ECTS. Chaque semestre comprend 30 crédits ECSTS. Au deuxième semestre (M1), un rapport écrit (mémoire ou rapport de stage) est demandé aux étudiants afin d'évaluer leur capacité à conduire un premier travail de recherche (initiation) ; un second rapport (mémoire ou rapport de stage) est demandé au quatrième semestre(M2). Il s'agit d'un travail de perfectionnement et de préparation, éventuellement, un travail de thèse.

Des unités d'enseignement d'ouverture, optionnelles, peuvent être suivies par les étudiants de première année (master 1). Cela peut leur permettre d'avoir 0,25 points en plus sur la moyenne générale (deux points au maximum).

Le contrôle des connaissances s'effectue intégralement (sauf mémoire ou rapport) en contrôle continu lors des deux années. Il se compose, au minimum de 2 épreuves par unité d'enseignement. Celles-ci intègrent des évaluations écrites (QCM, rapport, dissertation) et/ou orales (exposés...) mais aussi des dossiers collectifs (projets de groupe, posters, vulgarisations,...).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VAP (Validation des Acquis Professionnels- Décret n°2013-756 du 19/08/2013 -articles D.613-38 à D.613-50)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence avec les enseignements donnés par les universités de Nice Sophia-Antipolis et Aix-Marseille Université.	Accord avec le Politechnico de Milan et l'université Joseph Fourier de Grenoble

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnel
 Arrêté du 04 novembre 2014 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance des diplômes nationaux
 Arrêté du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux.
 Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté MESR du 10 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux (n° habilitation 20080623)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Article 78 de la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 et articles L613-3 et L613-4 du code de l'Education.
 Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur
 Décret 2013-756 du 19/08/2013 -articles R.613-33 à R.613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

*57,5% de réussite en Master 1, en référence aux inscriptions pédagogiques (moyenne 2006-2013) - les taux de réussite varient de 33% (2007-2008) à 70% (2009-2010).

*46% de réussite en Master 2, en référence aux inscriptions pédagogiques (moyenne sur la période 2006-2013) - les taux de réussite varient de 30% (2007-2008) à 80% (2012-2013).

Autres sources d'information :

<http://www.univ-avignon.fr> (rubrique formations, Masters)

<http://www.univ-avignon.fr/fr/presentation/organisation/composantes-et-departements/strcomp/structure/departement-geographie.html>

UMR ESPACE

ASSOCIATION DE GEOGRAPHES

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE UAPV

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

74, rue Louis Pasteur

84000 Avignon Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AVIGNON - Campus Hannah Arendt

Historique de la certification :

Le master a changé de mention dans le cadre de la réforme sur les intitulés des formations. Il s'appelait auparavant Master Géographie /

